

Mulroney condamne la loi 178

Quant à Turner, il presse Bourassa de retirer une législation qui menace l'unité nationale

Michel Vastel
de notre bureau d'Ottawa

LE PREMIER MINISTRE du Canada n'approuve pas le recours à la clause dérogatoire par le gouvernement du Québec, et ne croit pas qu'elle résiste à l'examen de ce que la Cour suprême a décidé.

C'est en réponse à une question du chef de l'opposition que Brian Mul-

rone a désavoué, « comme législateur et comme Canadien », le projet de loi 178 actuellement devant l'Assemblée nationale du Québec. Plus tard au cours de la période de questions à Ottawa, il a ajouté qu'en ne satisfaisant pas à la condition posée par la Cour suprême de respecter la Charte des droits et libertés, « le projet de loi du Québec... viole cette Charte (offends against) ».

Le chef du Parti libéral a de son

côté affirmé lui aussi que la solution Bourassa « ne satisfait pas les termes du jugement de la Cour suprême ». John Turner a donc demandé à Robert Bourassa, « au nom de l'unité nationale, de retirer son projet de loi ».

Turner a demandé en outre au premier ministre de convoquer une conférence constitutionnelle et d'y remettre en cause l'emploi par les provinces de la clause dérogatoire

pour suspendre des droits fondamentaux accordés par le Parlement du Canada.

Le premier ministre a souligné que cette Charte des droits, assortie d'une clause « nonobstant », est un héritage de son prédécesseur Pierre Trudeau. C'est pourquoi il souligne que son existence n'a rien à voir avec le lac Meech et que « Robert Bourassa ne l'a ni demandée ni inventée lui-même ». (Ironie du sort,

c'est l'ancien premier ministre du Manitoba, le conservateur Sterling Lyon qui, en l'absence de René Lévesque de la table des négociations dans la nuit du 5 novembre, l'a exigée).

Rappelant que la clause « nonobstant » représente une « concession et une faiblesse sans précédent dans l'histoire du droit constitutionnel », et que cette nouvelle Constitution de

Voir page 8 : Mulroney



Brian Mulroney

Un Boeing en feu tombe sur un village

Des centaines de personnes auraient péri

LONDRES (AFP) — Plusieurs centaines de personnes, dont les 258 passagers et membres d'équipage d'un Boeing 747 de la Pan Am, ont péri hier soir dans la petite ville de Lockerbie (sud-ouest de l'Écosse), dévastée par l'accident le plus grave de l'histoire de l'aviation britannique.

Plusieurs heures après la catastrophe, aucun bilan n'a cependant pu être obtenu sur le nombre des morts parmi les habitants de la ville de plus de 3,000 habitants dont plusieurs maisons se sont embrasées, touchées par les débris incandescents de l'appareil.

Une douzaine de personnes, souffrant de brûlures ont été hospitalisées dans le village voisin de Dumfries. Ils habitaient tous Lockerbie, a précisé un porte-parole de l'hôpital.

Pour les témoins, il ne pouvait y avoir aucun survivant dans l'appareil qu'ils ont tous décrit comme une « boule de feu » qui a dévasté sur un rayon de 4 km les maisons de la petite ville et de ses alentours.

Voir page 8 : Boeing



Photo AP

Le petit village de Lockerbie, en Écosse, s'est enflammé comme une boîte d'allumettes après l'écrasement, hier soir, d'un Boeing 747 de la Pan Am qui a fait plusieurs victimes dans la population. L'équipage et les 258 passagers n'ont pas survécu à la catastrophe.

Dutil perd la Famille et Bacon hérite de l'Environnement

Bourassa profite de la crise pour déplacer son ministre impliqué dans la Cité écologique

Bernard Descôteaux
de notre bureau de Québec

LA CONTROVERSE autour de la Cité écologique de Ham-Nord, suscitée par la récente série d'articles du DEVOIR, a eu raison du ministre Robert Dutil. Le premier ministre Robert Bourassa l'a soulagé hier de son portefeuille de la Famille pour le nommer ministre des Communications.

Le premier ministre Bourassa a procédé à cette mutation latérale alors qu'il effectuait, hier matin, un léger remaniement ministériel, attribuant à Lise Bacon le ministère de l'Environnement, à Gil Rémillard la

Sécurité publique et à André Vallrand les Approvisionnements et Services.

Le premier ministre, qui effectuait ce remaniement pour combler les postes laissés vacants par les démissions, mardi, de Richard French, Clifford Lincoln et Herbert Marx, a dit avoir voulu profiter de l'occasion pour mettre fin « à une espèce de controverse qui était suscitée par une situation personnelle ».

C'est à la demande même de M. Dutil que le premier ministre a effectué ce changement, mais dans l'entourage de ce dernier, on confie que de toute façon, M. Bourassa était décidé à le relever de sa responsabilité du dossier de la Famille. Il y

avait une controverse publique qui convenait mal à son rôle.

L'association de M. Dutil par le biais de son épouse et de ses enfants à la Cité écologique de Ham-Nord « posait un problème de perception. Et les perceptions sont importantes en politique », a reconnu le ministre. La présence de sa femme et de ses enfants à cette commune relève d'une décision familiale, notamment des difficultés avec un enfant, a-t-il expliqué, ajoutant qu'il était satisfait quant à lui de la façon dont ce séjour s'effectuait jusqu'ici.

Le déplacement de M. Dutil ne semble pas devoir constituer une punition pour celui-ci. Même si les

Voir page 8 : Dutil



Robert Dutil : problème de perception.



Lise Bacon : chez les « écolos ».

Les méprises du bilinguisme

LES ENTREVUES accordées dans les bords de corridor aux Parlements à Ottawa et à Québec donnent souvent lieu à des méprises. Hier, dans une mêlée, le premier ministre du Canada, M. Brian Mulroney, a déclaré que les dispositions d'une Charte des droits fondamentaux et l'existence de clauses dérogatoires lui paraissaient contradictoires (« anti-éthical »). Dans le brouhaha de ces mêlées typiques, le correspondant du DEVOIR a cru entendre « unethical ». D'où le titre d'hier : *Mulroney juge le « nonobstant » immoral*. Nous nous en excusons.

— La rédaction

Le RCM expulse quatre conseillers

« Je préfère avoir mes adversaires devant moi que derrière », dit Doré

Isabelle Paré

LES CONSEILLERS du RCM Marvin Rotrand, Pierre Goyer et Sam Boskey ont été expulsés de leur parti hier, avec la bénédiction du maire Jean Doré, peu de temps après avoir annoncé leur démission du caucus des élus.

Ces démissions en bloc n'ont pas semé le désarroi à l'hôtel de ville, le maire Doré ayant plutôt rétorqué : « Personnellement, je préfère avoir mes adversaires en face de moi que derrière moi ».

Les trois conseillers avaient an-

noncé hier matin leur intention de siéger comme indépendants, invoquant « la direction autoritaire » et la « mainmise » du comité exécutif sur le caucus.

Une décision qui a cependant soulevé l'ire du président du parti, M. Jacques Desmarais, qui répliquait quelques heures plus tard en annonçant aux trois conseillers démissionnaires, de même qu'au conseiller Pierre-Yves Melançon, indépendant depuis la fin octobre, leur exclusion du parti.

Tout en disant respecter le geste posé par ces trois conseillers, le maire Doré a affirmé ne pas être surpris de cette vague de démissions

qui, à son avis, a le « mérite de venir simplifier et clarifier » une situation qui perdure depuis longtemps au caucus des élus du RCM.

Le maire Doré a dit appuyer la décision d'exclure ces conseillers du parti qui, à ses yeux, est une « règle normale en démocratie dans les partis politiques ».

« Le parti est venu rappeler qu'il n'y a qu'un seul conseil des élus, celui qui a été appelé à diriger et administrer cette ville et qu'il n'y a personne d'autre qui peut prétendre parler au nom de ce parti. Ils se sont en quelque sorte exclus eux-mêmes en usant systématiquement d'un droit occasionnel », a indiqué M. Doré, faisant

référence à la dissidence « systématique » de ces conseillers.

Par ailleurs, M. Doré nie que cette démission soit le reflet ou le résultat d'un malaise à l'intérieur de son caucus. Il croit qu'il s'agit de décisions personnelles faisant foi de la rupture évidente d'un « lien de confiance » avec le caucus.

« Ces personnes ont été systématiquement dissidentes depuis deux ans, je ne vois pas comment on peut dire qu'il n'y a pas de place à la dissidence dans nos instances. Je ne connais pas de parti qui fonctionne sur une base aussi ouverte », a rétorqué le maire, spécifiant que cela ne

Voir page 8 : Doré

Claude Ryan justifie le « nonobstant »

Gilles Lesage
de notre bureau de Québec

APRÈS trois jours de débats animés, marqués par la démission de trois ministres, le projet de loi 178 modifiant la Charte de la langue française était censé être adopté en fin de soirée, de façon à entrer en vigueur sans délai. Ainsi sera comblé le vide juridique décrété par la Cour suprême, jeudi dernier, en matière d'affichage commercial au Québec.

Le premier ministre a réitéré qu'il fallait agir sans délai pour empêcher que l'unilinguisme anglais soit permis et parce que la clause dérogatoire ne peut être rétroactive. Par contre, il faudra quelques mois pour préparer les règlements afférents à la loi. En attendant, le statu quo prévaut : c'est l'unilinguisme français partout, sauf dans la mesure prévue par les exceptions et par la loi, mais toujours avec nette prédominance du français.

Plus tôt au cours de la journée, c'est par un vote de 91 députés à 26 que l'Assemblée a adopté le principe du projet de loi 178 qui, en modifiant la loi 101, donne ouverture à du bilinguisme à l'intérieur des établissements commerciaux.

Ainsi qu'ils l'avaient fait savoir la veille, trois ministres ont voté contre le projet gouvernemental, à savoir MM. Herbert Marx (D'Arcy McGee), Clifford Lincoln (Nelligan) et Richard French (Westmount). Deux députés libéraux, Mme Joan Dougherty (Jacques-Cartier) et Harold Thuringer (Notre-Dame-de-Grâce), se sont joints à eux pour voter, avec les 20 péquistes, contre le projet.

Voir page 8 : Ryan

AUJOURD'HUI

Décision attendue

Qu'arrive-t-il du syndicat et de la convention collective des employés quand une entreprise est vendue ? La Cour suprême décidera aujourd'hui. Page 3

Rakowski fait l'éloge de Walesa

Le premier ministre polonais, Mieczyslaw Rakowski, fait l'éloge de Lech Walesa et l'invite à s'asseoir à une table de négociations. Page 5

Alfonsin refuse l'amnistie

Le président argentin Raul Alfonsin refuse d'amnistier les officiers accusés de violations des droits de l'homme. Page 5

Canadien 6 Nordiques 4

Trois buts rapides à la deuxième période procurent un premier gain au Canadien contre Québec, la nouvelle équipe de Jean Perron. Page 16

MS-DOS SIMPLIFIÉ
Le livre d'or de l'informatique!
10 000 exemplaires vendus!

12,95 \$

CADEAUX PRATIQUES...

LES BEST-SELLERS
DE L'INFORMATIQUE!

CADEAUX INTELLIGENTS

Disponibles dans toutes les bonnes librairies et chez tous les bons dépositaires.

HUGO le dictionnaire

HUGO • LE DICTIONNAIRE
HUGO vérifie les fautes de frappe, d'orthographe et de grammaire.
1 000 exemplaires vendus!

84,95 \$

Distribué par LOGIDISQUE Inc., c.p. 10, succ. D, Montréal QC H3K 3B9 (514) 933-2225

SUITES DE LA PREMIÈRE PAGE

◆ Ryan

L'indépendant Jacques Rochefort (Gouin) a fait de même, de sorte que 26 députés se sont opposés au principe que, par contre, 91 ministériels ont salué avec enthousiasme.

Un lourd silence régnait dans l'Assemblée quand les anciens ministres (ils ont été remplacés aussitôt après le vote) de la Sécurité publique, de l'Environnement et des Communications, se sont levés tour à tour pour rompre les rangs ministériels. Quant aux deux députés dissidents, le premier ministre a dit qu'il avait d'autres « priorités » pour l'instant que d'éventuelles sanctions contre ces députés. Il laisse ainsi entendre que le droit à la dissidence, reconnu par les statuts du P.L.Q., sera respecté par le chef du parti. En 1974, rappelés, M. Bourassa avait suspendu du caucus pour quelques semaines les députés John Ciaccia et George Springate, qui avaient voté contre le projet de loi 22 décrétant le français langue officielle du Québec.

Le débat sur le principe (appelé auparavant deuxième lecture) a duré une quinzaine d'heures au total, à raison de deux heures dans la nuit de lundi à mardi, et de quelque 13 heures mardi, jusqu'à 2 h du matin hier. Durant ce débat-marathon, outre les interventions des quatre ministres anglophones, quelques discours sortent de l'ordinaire, notamment celui de M. Claude Ryan.

« La présence, dans la Constitution canadienne, de la clause « nonobstant » était justifiée et demeure nécessaire pour empêcher que certaines questions à fortes incidences politiques et sociales, dit le ministre de l'Éducation, n'en viennent à être réglées trop exclusivement et de manière trop prépondérante par des juges ».

« Vu la relative jeunesse et la prolifération récente des Chartes de droits, vu aussi les inévitables tensions qui ne peuvent manquer de surgir entre les droits individuels proclamés dans les Chartes et les droits collectifs (lesquels connaissent aussi un essor vigoureux en raison du développement phénoménal des communications, de la rapidité instantanée de l'action de la télévision, par exemple), vu ces tensions qui sont susceptibles de survenir, il doit exister quelque part des soupapes de sûreté comme celles qu'offrent les clauses dérogatoires. Sans cela, le pouvoir politique, sans prétexte de s'astreindre au service de principes abstraits, risquerait souvent d'être réduit à l'impuissance en face de situations devenues explosives ».

M. Ryan n'est pas convaincu par l'opinion de la Cour suprême selon laquelle il existerait un lien vital et essentiel entre le discours commercial et le discours intellectuel, politique, culturel, social ou religieux. « La liberté du commerce, tout en étant un élément très important d'une vision libérale de la société, ne se situe pas au même niveau que les grandes libertés fondamentales que proclament les Chartes des droits humains depuis le deuxième conflit mondial. On ne trouve nulle part la liberté du commerce à l'état explicite dans les Chartes canadienne et québécoise des droits et libertés de la personne... Lorsque l'on parle du droit à l'affichage commercial et même du discours commercial, je pense qu'on peut introduire beaucoup de nuances et que la page 75 du jugement de la Cour suprême est loin d'être le dernier mot en ces matières. Le débat continuera. Je souhaite vivement qu'il continue et je



Photo PC
Au cours du débat sur le projet de loi 178, hier, à l'Assemblée nationale, le premier ministre Bourassa n'a pas hésité à exhiber le livre de René Lévesque pour appuyer sa position sur la langue.

m'engage, pour ma part, à continuer de l'alimenter ».

S'agissant des droits des anglophones, l'ancien directeur du journal LE DEVOIR commente : « Pendant longtemps, nous avons reconnu à cette minorité plus de droits, et de manière plus sincère et plus vécut, que toutes les autres provinces canadiennes réunies. Mais, à force d'être généreux, nous avons fini par constater que, dans certains domaines, nous l'étions peut-être d'une manière qui dépassait les exigences raisonnables de la justice... Cette liberté s'accompagnait souvent et longtemps d'abus déplorables dans le sens de l'unilinguisme anglais ».

M. Ryan avoue que ses 10 années de vie politique lui ont permis de constater de près « l'attachement profond des Québécois francophones pour la loi 101, et l'identification qui s'est créée dans notre population francophone entre le respect de la loi 101 et la défense de la langue française au Québec ». Le gouvernement aurait pu se contenter d'invoquer la clause dérogatoire. Mais il n'est pas indifférent à une ouverture relative à des formes de présence d'une autre langue dans l'affichage à l'intérieur des établissements commerciaux. Il faudra circonscrire cette décision, en cerner les modalités, « de manière que la présence prédominante du français soit bien assurée sans être pour autant écrasante ou humiliante pour d'autres langues qui ont également leur dignité et leur valeur », conclut le ministre de l'Éducation.

Pour sa part, le député libéral de Viger fait valoir que les communautés culturelles ont plus qu'hier une ferme volonté d'apprendre le français, car ils savent que c'est le premier pas d'une intégration à venir. « Pour sa part, ajoute M. Cosmo Maciocia, la communauté italienne est établie solidement sur le territoire québécois depuis le début du siècle. Elle reste la plus importante communauté culturelle en termes numériques. Plus importante encore, elle demeure un modèle d'intégration, ayant accepté le caractère français du Québec tout en ayant préservé le sens de son génie propre... La communauté italienne reconnaît l'importance du français au Québec en même temps qu'elle laisse une large place aux libertés individuelles ».

De son côté, le député libéral de Pontiac, M. Robert Middlemiss, fait part de ses sentiments mixtes : il est d'accord avec le programme du P.L.Q., mais il est prêt à composer

avec le projet de loi, à une condition près : que, dans les municipalités de son comté qui comptent une forte majorité d'anglophones, on puisse installer des affiches en anglais à l'extérieur des commerces, avec prédominance du français. Le premier ministre lui a promis de faire des « vérifications » en ce sens. M. Middlemiss a voté pour la loi 178.

◆ Mulroney

1981 n'a même pas réussi à attirer l'adhésion du Québec, Brian Mulroney a conclu : « Cette Constitution de 1981-82 est un fiasco, du commencement à la fin ». (Aux Communes il a d'ailleurs rappelé les commentaires de Pierre Trudeau lui-même en 1981. Lorsqu'on lui demanda en conférence de presse s'il était satisfait du résultat obtenu, l'ancien premier ministre laissa tomber : « C'est un échec pitoyable ». Mais on n'a jamais su s'il le disait sérieusement ou pas).

Les débats aux Communes ont au moins clarifié considérablement la situation constitutionnelle :

- le gouvernement Mulroney admet maintenant la nécessité d'une autre conférence constitutionnelle avant la ratification de l'accord du lac Meech : c'est un premier compromis arraché par Gary Filmon du Manitoba lorsqu'il a bloqué le processus de ratification de l'accord, mais le gouvernement avance sur des oeufs, ne la promet pas avant le mois de mars, et pose une condition : « Si l'atmosphère du moment est à la raison, à la tolérance et à l'esprit de justice », de préciser Mulroney hier;
- le Parti libéral reconnaît que ce fut une erreur de concéder aux provinces une clause dérogatoire dont elles pourraient se servir pour broger des droits individuels; le gouvernement s'y oppose et il ne lui reste plus qu'à la mettre sur la table de la prochaine conférence constitutionnelle;
- tout en désapprouvant la solution retenue par le gouvernement du Québec, le gouvernement Mulroney la trouve « légitime » puisque Robert Bourassa a utilisé une clause qui se trouvait dans la Constitution avant l'accord du lac Meech. De plus en plus, cette clause « nonobstant » pourrait devenir un monnaie d'échange dans les négociations constitutionnelles, d'autant plus que Robert Bourassa a toujours dit qu'il ne l'aurait pas lui non plus. Il resterait à Mulroney et Bourassa à convaincre leurs collègues que le concept de société distincte et l'obligation de « promouvoir » le français qui vient avec représentement une sorte de clause dérogatoire « politique » et autoriser ainsi le Québec à des mesures spéciales pour protéger la langue française. (C'est d'ailleurs le même concept qu'on retrouve dans le projet de loi fédéral (C-72) sur les langues officielles du Canada).

Une fois de plus, et comme il l'avait dit en Saskatchewan le printemps dernier, Brian Mulroney a demandé au Canada anglais de comprendre l'asymétrie de la situation linguistique au Canada. « Le seul moyen d'apprécier la réalité des droits des minorités, a dit Mulroney en anglais, est de se mettre à la place de ces minorités et de se demander comment on voudrait soi-même être traité ».

C'est un argument qui commence

à porter puisque les commentateurs du Canada anglais admettent plus volontiers aujourd'hui que la minorité anglaise du Québec est bien traitée, beaucoup mieux que les minorités françaises de l'Ouest et de l'Ontario.

Au passage, le premier ministre, qui n'a jamais eu des rapports très cordiaux avec son collègue du Manitoba (on se souvient de l'affaire du F-18), en a profité au passage pour égratigner Gary Filmon à qui il reproche d'avoir joué en quelque sorte l'entente constitutionnelle de juin 1987 contre la politique linguistique du Québec. « Gary Filmon a répondu avec une célérité étourdissante (à la solution Bourassa), de dire Mulroney, alors qu'au printemps on avait une situation qui comportait des éléments analogues en ce qui concerne la minorité francophone de la Saskatchewan. Si Filmon est devenu le grand défenseur des droits linguistiques au Canada, de se demander Mulroney, est-ce que ça commence avec le Québec? »

◆ Dutil

Communications est un ministère de second plan, M. Dutil bénéficie en fait d'une promotion puisque jusqu'ici il n'était que ministre délégué. Il a maintenant un « vrai » ministère pour se faire valoir.

Le premier ministre lui a d'ailleurs manifesté sa confiance. Il a souligné qu'il s'agit « d'un homme d'affaires exceptionnel, intégrité, dévoué, efficace. Il a été au Conseil du Trésor où il s'est fait remarquer par tout le monde. Je crois qu'il pourra certainement assumer le ministère des Communications », a-t-il dit.

À l'occasion de ce remaniement, un autre ministre reçoit également une promotion. Il s'agit de André Vallier qui lui aussi était ministre délégué. Son rôle comme ministre des Petites entreprises puis, depuis l'été aux Affaires internationales, l'avait laissé complètement dans l'ombre.

Les deux ministères dont MM. Dutil et Vallier héritent étaient assumés par M. French qui avait aussi le titre de ministre délégué à la Technologie. M. Bourassa a décidé de ne nommer personne pour l'instant à ces anciens postes de ministres délégués. Ce faisant, il alourdit la tâche notamment de Thérèse Lavoie-Roux qui reprend le contrôle du dossier de la Famille. M. Bourassa note qu'elle pourra compter sur l'appui de son adjoint parlementaire, Christos Sirros.

Cette situation pourrait changer puisque M. Bourassa pourrait en début d'année effectuer un remaniement ministériel en profondeur pour se préparer alors aux élections. Ce remaniement pourrait ne venir toutefois que dans quelques mois, si l'on se fie aux indications données par M. Bourassa.

À l'Environnement, Mme Bacon cumulera cette fonction pour quelques mois avec les Affaires culturelles, a en effet précisé M. Bourassa. Mme Bacon, qui garde aussi son titre de vice-premier ministre, « connaît très bien les dossiers de l'Environnement et sa capacité de travail est sans limite », a-t-il souligné. Critique de l'Environnement alors qu'elle était dans l'opposition, Mme Bacon est bien préprée à assumer cette tâche.

M. Rémillard continuera, tout en prenant charge de la Sécurité publique et de l'Office de protection du consommateur, lui aussi à assumer ses anciennes fonctions de ministre de la Justice et de ministre responsable des Affaires canadiennes. Selon M. Bourassa, la Justice et la Sécurité publique sont deux ministères convergents, si bien que M. Rémillard devrait bien se tirer d'affaires. M. Marx a lui aussi assumé pendant un certain temps ces deux ministères.

◆ Boeing

« Le ciel s'est embrasé et une véritable pluie de feu liquide a commencé à tomber », a affirmé un témoin.

L'appareil a vraisemblablement explosé en vol et s'est cassé en deux, selon des témoins.

Une des portes a été retrouvée à près de 25 km du lieu de l'impact. En s'écrasant, le Boeing a creusé une tranchée de cinq mètres de profondeur sur une trentaine de mètres.

Sur la nationale menant à Glasgow, une automobile a été touchée par les débris de l'appareil. Le conducteur, pris de panique, a violemment accéléré pour échapper au rideau de flammes.

Plus de cinq heures après la catastrophe, les pompiers continuaient de lutter contre l'incendie dans la petite localité agricole noyée dans la fumée et l'odeur de kérosène.

L'appareil, qui avait quitté Londres à 18h25 GMT (13h25 HNE) avec 25 minutes de retard sur son horaire, avait effectué pendant près d'une heure un vol normal à 31.000 pieds.

Il avait eu un dernier contact radio avec la tour de contrôle de Prestwick (sud-ouest de l'Écosse) à 19h15 GMT avant de disparaître des écrans radar quatre minutes plus tard.

« Tout était absolument normal et conforme aux règles du trafic aérien », a déclaré un des contrôleurs, M. Steve Hall. Mais à la question « Clipper 103, avez-vous reçu le feu vert d'Océanic control? », posée au moment où l'appareil devait s'engager au-dessus de l'Atlantique, il n'y a pas eu de réponse. Aucun appel de détresse non plus.

Certains témoignages ont fait état d'une collision avec un autre avion. Mais le ministère de la Défense a exclu catégoriquement cette hypothèse tout comme la tour de contrôle de Prestwick.

Les enquêteurs fouillent les débris à la recherche des deux boîtes noires du Jumbo qui seules pourront expliquer comment un vol apparemment sans histoire a brutalement tourné à la tragédie.

Selon la Pan Am, aucun signe d'explosion n'a été enregistré avant la catastrophe.

Plusieurs des passagers étaient



Jean-V. DUFRESNE

▲ Montréal

Les devantures de la Loi 178

À l'indépendance du Québec, j'allais appeler les graphistes du Canada tout entier à leur table à dessin. Car j'ai toujours cru, et je le répète, les francophones ne détestent pas la langue anglaise, ils en mangent quotidiennement ; ils détestent plutôt, et j'en suis sûr, ces monstruosités linguistiques qui sont le fruit des entrailles d'un abject inceste culturel, et qu'on appelle l'affiche bilingue.

Entendez-moi bien, je ne parle pas de l'affichage en deux langues, ce qui est autre chose, je parle de ces copulations barbares qui m'ont privé toute ma jeunesse de contempler Montréal et la campagne québécoise avec plaisir. Heureusement, une dizaine d'années au moins, la Loi 101 m'a délivré du syndrome *pont-bridge*. Vous souvenez-vous ?

Entre ce bilinguisme-là, qui faisait croire aux touristes américains que *Mister Pont* était décidément un homme très célèbre pour voir autant d'ouvrages honorer sa mémoire, et l'unilinguisme d'aujourd'hui, je n'ai vraiment pas le choix. Mais dans tout ce débat, je me demande si l'on n'aurait pas eu intérêt d'abord à abolir carrément l'affichage publicitaire lui-même, comme l'a suggéré avec humour un éminent exilé montréalais, le peintre Riopelle, devant l'incapacité congénitale de nos graphistes d'en concevoir avec charme et intelligence, et des citoyens de s'entendre sur celle qu'on doit étaler sur les marquises.

Hélas, il est déjà trop tard, car la Cour Suprême, mine de rien, dans son jugement, a créé un droit nouveau par-dessus la tête de nos Parlements, qui est celui du discours commercial. De sorte que l'affiche au Canada possède maintenant plus de droits et de privilèges que le droit de grève, corollaire de la liberté d'association que protège pourtant avec autant d'éloquence ladite Charte des droits et libertés.

En même temps, la Cour Suprême a réussi à réaliser aussi dans ses laboratoires à perruques une transplantation humanoïde qui fera époque : prêter à des pochettes de 60 watts et à des tubes de néon vert-limette et rose Playtex, la faculté de penser. Heureusement qu'ils n'étaient que cinq juges, et non neuf, sur le banc.

Mais tout ça est maintenant dépassé, depuis que M. Bourassa à son tour a opté pour l'affichage intérieur, bilingue ou dans les deux langues, je donne la mienne au chat pour l'instant. Car alors les graphistes ne suffiront plus et ce sont les *designers* de devantures de magasins sur qui va reposer toute l'économie du jugement et de la nouvelle loi du ministre Guy Rivard.

Miroirs truqués comme dans *La Dame de Shanghai*, d'Orson Welles, perspectives évanouissantes qui feront paraître le très petit, très gros, décor en trompe-l'oeil dans le plus pur style *Aida*, vitrines réfléchissantes, ou mieux, incurvées comme d'énormes loupes pour assurer leurs droits fondamentaux aux myopes, devantures truquées à double-fond, que sais-je encore de ce que nous réservent les règlements à venir de la Loi 178.

Mais dans quelles proportions, toujours, pour assister Robert Bourassa dans sa recherche de la règle d'or de l'équité linguistique ?

Cela dépend. Deux-tiers-français-un-tiers-anglais m'apparaissent trop sommaire. Le jugement émanant d'un tribunal fédéral, ne serait-ce pas plus représentatif avec un-sur-dix, comme il existe autant de provinces dans la Confédération ? Ou pourquoi pas moitié-moitié, pour respecter la théorie des deux peuples fondateurs ? Ou alors un sur cinq, pour traduire la réalité coexistentielle québécoise ou les cinq grandes régions canadiennes ?

Les combinaisons varient à l'infini. Si M. Bourassa se fait partisan, nos affiches seront-telles déterminées en fonction du nombre de sièges que les ministériels et l'opposition occupent à l'Assemblée nationale, ou de ceux que les libéraux en Alberta n'occupent pas. Ou, pourquoi pas, en raison du nombre de mètres carrés que les uns et les autres de nos députés québécois ont achetés dans le coin de la petite Rivière Saint-François, où on nous dit que la spéculation va bon train dans l'attente d'un gros subside immobilier ?

Une autre solution serait d'imposer à tous les commerçants qu'ils utilisent pour leurs affiches la langue maternelle de leur vieille maman. Rue Sainte-Catherine et boulevard Saint-Laurent, il n'en resterait plus guère ni en anglais ni en français, et alors nous toucherions le sommet d'un bariolage cosmopolite qui mettrait fin au débat au moins pour une génération. Au lieu de la Tour de Pise, comme disait Duplessis du tribunal suprême qui penche toujours du même côté, nous aurions la tour de Babel.

On se comprendrait peut-être mieux.

LIBRE-ÉCHANGE

La guillotine tombe encore

OTTAWA (PC) — Le gouvernement conservateur a imposé la guillotine hier pour la troisième fois depuis que le projet de loi sur l'entente de libre-échange avec les États-Unis a été déposé la semaine dernière aux Communes.

De son côté, le sénateur Royce Frith, a indiqué hier que le Sénat tentera d'adopter le bill d'ici le 30 décembre afin que l'entente puisse entrer en vigueur tel que prévu le 1er janvier.

Le Sénat devra siéger jeudi et vendredi de la semaine prochaine.

Le gouvernement a franchi une étape de plus pour l'adoption de son projet de loi sur le libre-échange qui doit être approuvé aux Communes avant Noël.

Le Sénat tentera d'adopter le bill d'ici le 30 décembre afin que l'entente puisse entrer en vigueur tel que prévu le 1er janvier.

Le Sénat devra siéger jeudi et vendredi de la semaine prochaine.

LAC MEACH

Filmon est prêt à reprendre le débat si on retouche l'accord

WINNIPEG (PC) — Le premier ministre du Manitoba Gary Filmon a déclaré que l'accord du lac Meech devra être amélioré avant qu'il le soumette à nouveau à l'Assemblée législative de sa province.

M. Filmon précisait sa position sur l'accord constitutionnel pour la première fois depuis que le gouvernement manitobain a décidé, plus tôt cette semaine, de retirer son appui à l'accord et de suspendre le processus de ratification.

En entrevue, M. Filmon a indiqué qu'une conférence des premiers ministres au début de l'année prochaine lui paraît le forum tout indiqué pour débattre des changements à apporter.

« Nous avons l'occasion de retourner à la table et de décider des éléments que nous soumettrons au débat avec les autres premiers ministres, de la protection et des garanties que nous voudrions obtenir d'eux et de ce que cela donnera, peut-être sous la forme d'un accord nouveau

ou différent », a fait savoir M. Filmon en fin de soirée, mardi.

Mais il a souligné que seules de nouvelles dispositions, couchées sur papier, pourraient satisfaire ses exigences en matière de protection des droits des minorités linguistiques.

« De toute évidence, les ententes verbales ne valent pas le papier sur lequel elles sont inscrites » (sic), a-t-il fait.

M. Filmon avait appelé à la tenue d'une conférence des premiers ministres sur l'accord du lac Meech lundi, après l'annonce-surprise de sa décision de retirer son appui à l'entente.

Le premier ministre récalcitrant s'est dissocié de l'accord constitutionnel après que son homologue du Québec Robert Bourassa eut annoncé son intention d'avoir recours à la clause dérogatoire pour contourner le jugement de la Cour suprême du Canada sur l'unilinguisme français dans l'affichage commercial.

Le premier ministre canadien

Brian Mulroney a blâmé M. Filmon pour son geste, mais ce dernier a réagi en disant qu'il avait tenté de téléphoner à M. Mulroney mais n'avait pas encore eu l'occasion de lui parler.

« Il fallait arrêter le processus, a invoqué M. Filmon. On se dirigeait visiblement vers une situation qui n'aurait pas été saine ni pour notre province ni pour ce pays, si ce que nous recherchons est l'unité nationale ».

Selon lui, la décision d'interdire l'anglais dans l'affichage extérieur va contre l'esprit de l'accord du lac Meech, qui rapatrie le Québec dans la Constitution, et en échange, lui reconnaît un statut de société distincte. De façon générale, il accroît les pouvoirs de l'ensemble des provinces.

M. Filmon refuse de se prononcer sur les conséquences de son geste pour la survie de l'accord, qui a été endossé par les premiers ministres en juin 1987.

SPORTS

MONTRÉAL 6, QUÉBEC 4

Le Canadien gagne un festival de buts

Guy Robillard
de la Presse Canadienne

NORDIQUES et Canadien se sont lancés dans un autre festival offensif, hier au Forum, sauf que cette fois les Montréalais ont enfin battu leurs grands rivaux de la 20, au pointage de 6-4, chassant au passage Bob Mason de son filet.

C'est une poussée de trois buts en 46 secondes, dont deux en neuf secondes, au début de la deuxième période, qui a fait la différence.

« C'est peut-être un vieux cliché mais nous n'avons pas joué pendant 60 minutes, a relaté Jean Perron. Dans les matchs de notre section, il est important de bien s'exécuter défensivement pendant toute la rencontre. Ce que nous avons oublié pendant environ trois minutes. »

Dans le vestiaire, le capitaine Peter Stastny se disait fort déçu de la tournure des événements. Peter était sur la patinoire en compagnie de son frère Anton et Michel Goulet lorsque le Canadien a explosé en deuxième période.

« Je trouve cela très triste, a dit Peter. Je suis déçu. Ce n'est mon habitude de donner trois buts aussi ra-

pides à l'adversaire au cours d'une même présence sur la glace. Nous leur avons donné le momentum. »

Chris Chelios a dirigé l'attaque du Canadien avec quatre passes. Brian Skrudland a amassé deux buts et une passe, tandis que Mats Naslund y allait d'une performance d'un but et deux passes.

« C'était une partie très importante, a commenté Naslund qui avait été l'un des critiques les plus sévères de Perron le printemps dernier. Les Nordiques nous avaient déjà battus à trois reprises et une autre victoire leur aurait assuré au moins d'une égalité dans la série. »

Et Jean Perron dans tout ça ? « Les joueurs n'y ont pas pensé. Nous affrontons les Nordiques et non un entraîneur. Que Ron Lapointe ou Jean Perron ait été derrière le banc n'a fait aucune différence. »

Walt Poddubny a réussi ses 21e et 22e buts de la saison pour Québec.

Le Canadien, qui n'a subi que trois échecs à ses 26 derniers matches, en était à un 14e de suite sans défaite au Forum. Quant aux Nordiques, ils subissaient une première défaite en quatre rencontres.

Quand Naslund a soutiré la ron-

delle à Anton à la deuxième minute du deuxième engagement, le ciel a semblé s'effondrer sur les Nordiques.

Le petit viking est allé déjouer Bob Mason, puis il a été imité deux fois en 37 secondes par Brian Skrudland, d'abord sur un retour de lancer généreux, puis en faisant dévier un tir frappé de Chris Chelios.

La recrue Joe Sakic, qui effectuait un retour au jeu, a rétréci la marge en lançant une rondelle libre dans un filet ouvert, mais Claude Lemieux a réussi un quatrième but en un peu plus de quatre minutes pour le Canadien, en faisant à son tour dévier un lancer de Chelios, qui obtenait une quatrième mention d'assistance.

Ce dernier but fut marqué en avantage numérique, et aux dépens de Mario Gosselin, venu remplacer Mason après le cinquième but.

Courtnall avait ouvert le pointage après seulement 57 secondes de jeu, lorsque Mason s'était laissé attirer par Bobby Smith en abandonnant son filet. Mais Walt Poddubny et Michel Goulet ont profité de retours de lancers mal dégagés par les défenseurs, pour procurer l'avance aux Québécois.

Mike McPhee a égalé le pointage de l'enclave, pendant une punition aux Nordiques, qui avaient eu trop de joueurs sur la patinoire.

Le Canadien s'est débrouillé pendant un désavantage de deux hommes pendant une minute et 45 secondes au début du troisième engagement, empêchant les Nordiques d'entamer une remontée.

Craig Ludwig a alors sauvé la situation devant Marc Fortier.

Poddubny a réussi son deuxième but de la soirée, à six minutes de la fin, en prenant un retour de lancer lors d'un avantage numérique.

■ Tel que prévu, Ron Lapointe a subi l'ablation du rein gauche, hier matin, au cours d'une intervention chirurgicale effectuée par l'urologue Yves Fradette, de l'Hôtel-Dieu de Québec. Selon les informations obtenues, l'opération a duré près de six heures, soit beaucoup plus longtemps que prévu. Les Nordiques n'ont pas voulu faire savoir si l'on avait décelé d'autres traces de tumeur cancéreuse dans son corps. Tout ce que l'on sait pour l'instant, c'est que Lapointe est placé sous surveillance, aux soins intensifs, pour encore deux à trois jours.

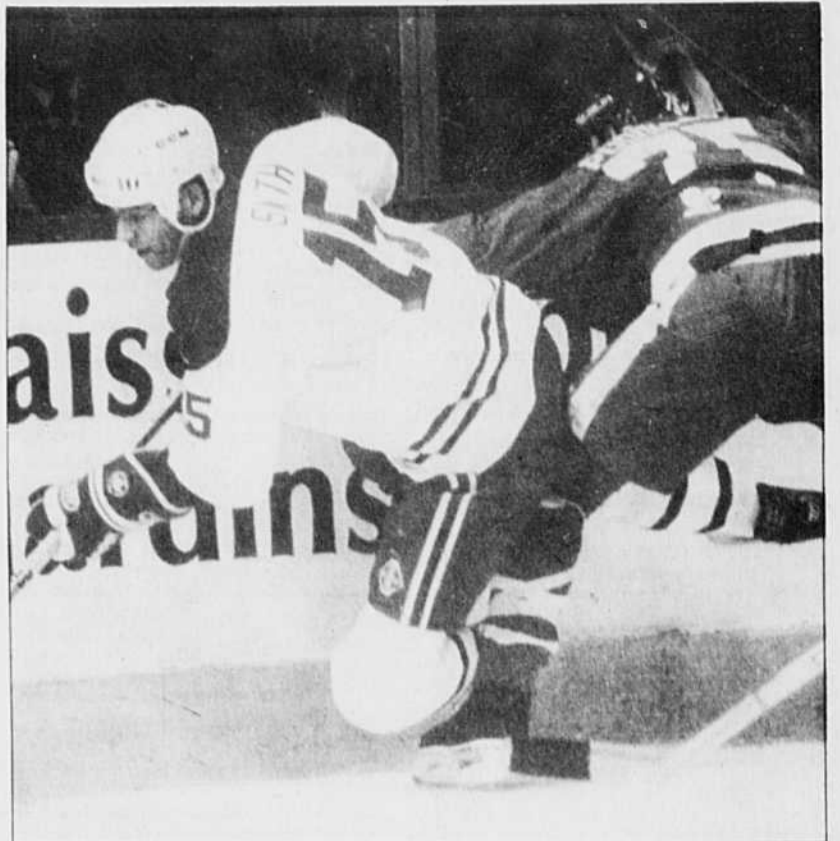


PHOTO PC
Bobby Smith a eu quelques ennuis à quitter le coin de la patinoire à la première période, mis en échec par l'attaquant des Nordiques, Walt Poddubny. Ce dernier a d'ailleurs été une des meilleurs des Fleurdéliés, enregistrant deux buts.

Canadien 6, Nordiques 4

Première période	
1—Montréal, Courtnall 7	Smith, Naslund.....0:57
2—Québec, Poddubny 21	Marois, Fortier.....5:38
3—Québec, Goulet 13	P. Stastny, Brown.....10:54
4—Montréal, McPhee 12	Skrudland, Chelios.....16:28
Pénalités — Gillis Qué, McPhee Mon (double mineure) 3:28, Ludwig Mon 3:58, Leschyshyn Qué 11:51, Québec banc 15:16, Picard Qué, Walter Mon 19:47.	
Deuxième période	
5—Montréal, Naslund 1514:47
6—Montréal, Skrudland 4	McPhee, Chelios.....1:56
7—Montréal, Skrudland 5	Chelios, McPhee.....2:33
8—Québec, Sakic 17	Duchesne, Fortier.....3:54
9—Montréal, Lemieux 18	Chelios, Naslund.....6:01
Pénalités — Jarvi Qué 5:40, Picard Qué (double mineure) 18:32, Carbonneau Mon 18:32.	
Troisième période	
10—Québec, Poddubny 22	Goulet, Brown.....13:32
Pénalités — Jackson Qué, Robinson Mon 0:56, Walter Mon 1:17, Carbonneau Mon 1:32, Goulet Qué, Marois Qué (inconduite), Ludwig Mon (mineure, inconduite) 3:22, Svoboda Mon 12:09.	
Tirs au but	
Québec	14 313 — 30
Montréal	12 14 6 — 32
Gardiens — Québec, Mason et Gosselin, Montréal, Hayward.	
Assistance — 17,305.	

MATCH DES ÉTOILES

Naslund devance toujours Goulet

LA LUTTE est de plus en plus serrée entre Raymond Bourque, des Bruins de Boston, et Paul Coffey, des Penguins de Pittsburgh, pour le premier rang du scrutin des défenseurs de la conférence Prince-de-Galles, en vue du match des étoiles.

Bourque devance Coffey par 871 bulletins de vote. Aux autres positions, Mats Naslund, des Canadiens de Montréal, domine toujours à l'aile gauche, devant Michel Goulet, des Nordiques.

Mario Lemieux, des Penguins, est bon premier pour le poste de joueur de centre, Cam Neely des Bruins mène à l'aile droite et Sean Burke des Devils du New Jersey est favori devant le filet.

Dans la conférence Clarence-Campbell, Kevin Lowe, des Oilers d'Edmonton est en tête chez les défenseurs pendant que trois porte-couleurs des Flames de Calgary se disputent la deuxième position : ce sont dans l'ordre Gary Suter, Brad McCrimmon et Al MacInnis.

Les autres meneurs sont, au centre, Wayne Gretzky, des Kings de Los Angeles, à l'aile gauche, son coéquipier Luc Robitaille et, à droite, Jari Kurri, des Oilers.

Un autre membre des Oilers pourrait amorcer la rencontre le 7 février à Edmonton : le gardien Grant Fuhr.



Jean Perron

Accueil réservé pour Jean Perron

Mario Leclerc
de la Presse Canadienne

DEPUIS qu'il a pris la barre des Nordiques de Québec, Jean Perron ne cesse de répéter qu'il compte encore plusieurs amis dans la région montréalaise. Des amis qui, dit-il, changent de plus en plus de camp même s'ils étaient jadis des francs partisans du Canadien.

Hier, l'entrée en scène de Perron sur la patinoire du Forum, n'a pas été saluée par une ovation comme il avait été le cas pour Guy Lafleur, samedi dernier. Mais le nouveau pilote des Nordiques a quand même eu droit à une marque de reconnaissance de la part des amateurs.

Traversant la patinoire pour gagner le banc de sa nouvelle équipe, les spectateurs l'ont applaudi chaleureusement sans pour autant être hystériques.

Perron les a alors salués de la main. Les retrouvailles étaient terminées...

« Je sais que les joueurs veulent me battre absolument », avait confié Perron avant le match.

Armin Bittner s'offre un beau présent au slalom de St-Anton

ST-ANTON, Autriche (AFP) — Après deux ans d'absence sur la plus haute marche du podium, c'est un Armin Bittner soulagé et rayonnant qui quittait fièrement l'aire d'arrivée, après avoir remporté hier le slalom de St-Anton, comptant pour la Coupe du monde masculine de ski alpin.

« C'était un beau cadeau de Noël », s'est exclamé le sympathique sous-officier ouest-allemand, dont l'humeur joyeuse contrastait avec le grand perdant de la journée : l'Italien Alberto Tomba. Visiblement très déçu après avoir chuté dans la deuxième moitié de la seconde manche (il avait terminé cinquième de la première), il a quitté l'aire d'arrivée en silence, déclarant juste à quelques journalistes pressants : « un piquet mal fixé, que j'ai heurté, a glissé sous mes skis ».

Le Suisse Pirmin Zurbriggen a fait preuve hier de nerfs d'acier. Meilleur temps de la première manche après avoir attaqué à fond, il a réussi à rester sur le tracé malgré une grave faute au tiers du deuxième parcours, dosant sa vitesse pour empêcher les 15 points de la troisième place pour

la coupe du monde. Avec 77 points, il s'est rapproché à trois points du premier, le Luxembourgeois Marc Girardelli (80), au classement général du cirque blanc.

Girardelli, qui a chuté en haut du premier parcours, se voit ainsi très menacé à la tête de la coupe du monde. À la suite de cette déception pour le Luxembourgeois, Zurbriggen partira grand favori pour le combiné avec la descente disputée aujourd'hui et pourrait fort bien prendre la tête de la coupe du monde à cette occasion.

Le champion olympique du combiné, l'Autrichien Hubert Strolz, 10e au slalom, a perdu 1.19 seconde sur le Suisse et n'a plus une chance de confirmer son titre aujourd'hui.

Ralf Socher, de Fernie en Colombie-Britannique, s'est avéré le meilleur Canadien avec une 38e place. Roman Torn, de Vancouver, s'est classé au 40e rang et Micheal Carney, de Squamish en Colombie-Britannique, a pris la 43e position.

Sur 126 coureurs au départ, 52 ont abandonné dès la première manche, extrêmement rapide, et certains, comme l'Autrichien Guenther Mader

(vice-champion du monde de slalom en 1987), ont mis en cause la neige trop molle. Le tracé était « en très mauvais état à partir du 10e », a précisé un responsable français. En revanche, l'Autrichien Bernhard Gstrein a estimé que « les conditions étaient les mêmes pour tout le monde ». Un avis repris par son compatriote Thomas Stangassinger, parti dans la première manche avec le dossard 21.

Par ailleurs, le slalom géant de coupe du monde masculine de ski alpin, qui devait être disputé le week-end dernier à Kranjska Gora, en Yougoslavie, et a été annulé par manque de neige, sera disputé le 10 janvier à Kirchberg, en Autriche, a indiqué hier la Fédération internationale de ski.

Cette décision correspond au souhait des équipes d'intégrer au calendrier une course de remplacement avant le championnat du monde, à Vail, au Colorado. La FIS a voulu en même temps se ménager une période-tampon pour d'éventuelles épreuves de remplacement entre celles d'Adelboden (17 janvier) et Wengen (21 et 22 janvier).



L'Ouest-Allemand Armin Bittner

LIGUE NATIONALE DE FOOTBALL

L'éphémère gloire des héros d'il y a un an

Mario Simard
de la Presse Canadienne

LA VICTOIRE des Redskins de Washington au dernier Super Bowl était sans doute un oracle. L'année 1988 au football américain allait être sans queue ni tête, avec des puissances et des héros qui n'en sont plus le lendemain.

Qu'on pense aux figures de proue de cette victoire de 42-10 des Redskins contre les Broncos de Denver : le quart Doug Williams et le demi offensif Tim Smith. Williams avait été rejeté par les Buccaneers de Tampa Bay à la mort de la USFL et obtenu à rabais par les Redskins pour occuper le poste de quart substitut. À 32 ans (il en a maintenant 33), sur deux genoux amochés, il a taillé en pièces la défensive des Broncos, complétant 18 de ses 29 passes pour 340 verges (un record du Super Bowl) et enlevant l'honneur de joueur du match.

Qui donc se soucie d'un Tim Smith choisi en cinquième ronde du repêchage ? À peine 126 verges de gains au sol au cours de la saison régulière de 1987, sa première dans la NFL. Et pourtant, le 31 janvier 1988, Smith a éclipsé tous les grands demis de l'histoire qui ont pris part au Super Bowl avec une performance de 204 verges en 22 courses.

Et qu'est-il advenu de ces héros à la fin de l'année 1988 ? Williams est fragile comme la porcelaine et, en 1989, il pourrait bien perdre son poste au profit du jeune Mark Rypien ; Smith est maintenant troisième chez les demis des Redskins, derrière Jamie Morris et Kelvin Bryant ; et Washington a terminé quatrième dans la section Est de la NFC, avec un dossier médiocre de 7-9.

Comme les Redskins, les Broncos ont débuté l'année 1988 sur la plus haute note mais sont allés en diminuant. Leur victoire de 38-33 contre les Browns de Cleveland, le 17 janvier à Denver, constitue sans doute l'un des matches les plus mémorables de l'année. À une minute de la fin, Jeremiah Castille a récupéré un échappé d'Earnest Byner à la porte des buts pour assurer aux Broncos une deuxième participation consécutive au match du Super Bowl.

Les Bears de Chicago, les Bengals de Cincinnati et les Bills de Buffalo ont présenté les meilleurs dossiers de la NFL au cours de la saison 1988, soit 12-4. Pourtant les preneurs aux livres de Reno au Nevada ont établi les 49ers de San Francisco favoris à 2-1 pour enlever les honneurs du prochain Super Bowl. Comme quoi 1988 n'a semé que la confusion.

Est-ce la dernière grève des joueurs qui a faussé les résultats de

1987 et, de ce fait, les attentes pour la saison régulière de 1988 ? Est-ce un nouvel équilibre des forces ?

Malgré leurs dossiers, les Bears, les Bengals et les Bills n'ont pu raler les experts. Ils sont trop imprévisibles, vulnérables à certains égards.

Les 49ers (10-6), parmi les favoris en début de saison, ont connu une année meublée de hauts et de bas. Maintenant que le quart Joe Montana est en pleine forme, ils représentent à tout le moins un choix raisonnable pour enlever les honneurs.

Au chapitre des surprises agréables, notons les Rams de Los Angeles (10-6), qui ont pu se faufiler devant les Saints de la Nouvelle-Orléans pour arracher une place de meilleurs deuxième dans la NFC. Le quart Jim Everett, à sa troisième saison seulement dans la NFL, a pris les choses en main avec 31 passes de touché (un sommet dans le circuit).

D'autre part, les déceptions sont nombreuses. En début de saison la valeur la plus sûre semblait les Giants de New York (10-6), compte tenu de leur calendrier nettement avantageux. Finalement, l'équipe ne sera même pas des matches éliminatoires, et après deux saisons qui ont tourné au désastre, il faudra se faire à l'idée qu'on ne reverra plus les Giants de 1986.

Les Colts d'Indianapolis (9-7), champions de la section Est de l'AFC en 1987, n'ont pas été à la hauteur en raison d'un calendrier plus difficile. Les Saints (10-6) ont craqué sous la pression en perdant trois de leurs quatre derniers matches, pour être exclus des matches éliminatoires.

FOOTBALL

Ligue nationale	
Samedi	
Cincinnati 20, Washington 17	
Denver 21, Nouvelle-Angleterre 10	
Dimanche	
Nouvelle-Orléans 10, Atlanta 9	
Indianapolis 17, Buffalo 14	
Tampa Bay 21, Detroit 10	
Green Bay 26, Phoenix 17	
Cleveland 28, Houston 23	
San Diego 24, Kansas City 13	
Pittsburgh 40, Miami 24	
Jets 27, Giants 21	
Philadelphie 23, Dallas 7	
Seattle 43, Raiders 37	
Rams de LA 38, San Francisco 16	
Lundi	
Minnesota 28, Chicago 27	(fin du calendrier)
Éliminatoires	
(Meilleurs deuxième)	
Samedi 24 décembre	
Houston à Cleveland, 13 h 30	
Lundi 26 décembre	
Rams au Minnesota, 14 h 35	

HOCKEY

Ligue nationale

Lundi	
Montréal 2, Hartford 1	
Edmonton 5, Buffalo 5	
Rangers 3, Wash 'on 1	
Toronto 4, St. Louis 3	
Vancouver 5, Minnesota 1	
Mardi	
Pittsburgh 5, Islanders 3	
Detroit 6, St. Louis 3	
Los Angeles 7, Calgary 3	
Hier	
Montréal 6, Québec 4	
Boston 4, Hartford 3	
Buffalo 5, Rangers 2	
Pittsburgh 6, Toronto 1	

Les meneurs

(Parties d'hier non comprises)	
b	a pts
Lemieux, Pit.....	33 53 86
Nicholls, LA.....	36 42 78
Gretzky, LA.....	25 52 77
Yzerman, Det.....	32 37 69
Brown, Pit.....	25 35 60
Kurri, Edm.....	23 35 58
Robitaille, LA.....	25 29 54
Savard, Chi.....	13 41 54
Tikkanen, Edm.....	22 30 52
Carson, Edm.....	29 21 50
Gallant, Det.....	19 28 47
Mullen, Cal.....	21 21 42
MacLean, Det.....	19 23 42
Smith, Min.....	19 23 42
Duchesne, LA.....	13 29 42
Kerr, Phi.....	26 15 41
MacLean, NJ.....	23 18 41
Podd'ny, Qué.....	20 21 41
Coffey, Pit.....	11 30 41
Gilmour, Cal.....	9 32 41
Quinn, Pit.....	17 23 40
Tocchet, Phi.....	21 18 39
Skriko, Van.....	19 20 39
Naslund, Mo.....	14 25 39

Pittsburgh au N. Jersey

Rangers à Wash 'on

Québec à Winnipeg

Detroit à Chicago

Calgary à Edmonton

L. Angeles à Vancouver

Aucun match

Dimanche

Aucun match

CLASSEMENT

Conférence Prince-de-Galles

Section Charles Adams	
Cl	g p n bp bc pts
MONTRÉAL.....	38 22 10 6 149 118 50
BOSTON.....	36 14 13 9 115 107 37
BUFFALO.....	34 13 17 4 119 141 30
HARTFORD.....	33 13 18 2 116 115 28
QUÉBEC.....	36 12 21 3 127 163 27
Section Lester Patrick	
PITTSBURGH.....	34 21 11 2 163 139 44
RANGERS NY.....	35 17 14 4 135 131 38
WASHINGTON.....	34 16 14 4 116 116 36
PHILADELPHIE.....	36 17 17 2 142 124 36
Savard, Chi.....	33 13 15 5 114 131 31
NEW JERSEY.....	33 8 23 2 99 142 18
Conférence Clarence Campbell	
Section James Norris	
DETROIT.....	33 18 11 4 139 126 40
ST. LOUIS.....	33 13 15 5 109 112 31
TORONTO.....	35 12 21 2 109 155 26
MINNESOTA.....	33 10 17 6 100 123 26
CHICAGO.....	33 8 21 4 128 161 20
Section Connie Smythe	
CALGARY.....	34 23 6 5 146 93 51
LOS ANGELES.....	35 22 12 1 185 140 45
EDMONTON.....	35 19 12 4 166 139 42
WINNIPEG.....	30 13 12 5 126 130 31
VANCOUVER.....	35 13 17 5 117 114 31